

RÉSERVATION CURE THERMALE

Demande d'inscription à retourner à :

ETS THERMAL BALARUC-LES-BAINS

Service Réservation

B.P. 45 - 34540 BALARUC-LES-BAINS

Téléphone : 04 67 51 76 01 – Fax : 04 67 51 76 91 – Email : contact@thermesbalaruc.com

OUVERTURE

du 1^{er} mars au 11 décembre 2010

INDIQUEZ CI-DESSOUS VOS COORDONNÉES

M^{me} M^{lle} M.

Nom et prénom du curiste Sexe: F H

Nom de jeune fille Date de naissance

Nom et prénom de l'assuré

Adresse du curiste

Code Postal Ville

Téléphone N° sécurité sociale

E-mail Profession

Avez-vous déjà effectué une cure à Balaruc-les-Bains ? ... Oui Non

Si oui, indiquez votre RÉFÉRENCE CURISTE

Veillez indiquer à quelle date vous souhaitez commencer les soins en notant deux autres possibilités au cas où l'établissement serait complet :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| ➡ Établissement | <input type="checkbox"/> ATHÉNA | <input type="checkbox"/> HESPÉRIDES |
| ➡ Orientation choisie | <input type="checkbox"/> Rhumatologie (RH) | <input type="checkbox"/> Rhumatologie (RH) |
| | <input type="checkbox"/> Rhumatologie + Phlébologie | |
| | <input type="checkbox"/> Phlébologie (PHL) | |
| | <input type="checkbox"/> Phlébologie + Rhumatologie | |
| | Lundi | Lundi Lundi |

➡ Médecin qui a prescrit la cure thermique

Généraliste ou Spécialiste

Nom du médecin:

Adresse:

Code postal Ville

Téléphone E-mail

➡ La prise en charge de la cure thermique

Est-elle prise en charge par: la Sécurité Sociale ou un autre organisme, lequel?

Nom de votre Mutuelle complémentaire:

Serez-vous accompagné(e): Oui Non

Vous pouvez nous indiquer le nom et les coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :

➡ Lieu de résidence de votre cure thermique si votre logement est déjà réservé

Pour tous renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme. (Tél. : 04.67.46.81.46 – Fax : 04.67.46.81.54)

INSCRIPTION - RÉSERVATION

• Votre réservation doit être accompagnée d'un règlement de 70€ d'avance sur réservation par curiste (100€ pour les couples) à l'ordre du : « Régisseur de Recettes établissement thermal / Balaruc-les-Bains ».

Cette mesure ne s'applique pas aux assurés sociaux suivants:

- Les Accidents du Travail AT
- Les Affections à Longue Durée ALD
- Les ayants droits de la CMU, Couverture Maladie Universelle

Le curiste doit fournir son attestation de prise en charge à 100% pour justifier de la dispense d'avance sur réservation

DATE : SIGNATURE :

